

**Séance du 30 mars 2026**  
-----

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal **19**  
En exercice **19**  
Qui ont pris part à la délibération **19**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le TRENTE MARS à 20 heures,**  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

**Vote**

Pour **19**  
Contre **0**  
Abstentions **0**

**Présents :** 19  
Fabien CABROLIER, Didier CARLES, Sylvain CARLES, Alain  
CAZALS, HéliA CERVEAU, Laurence DALBIN, Christophe DEGOY,  
Agathe DELEBARRE, Stéphanie DELTOR, Nathalie GELY, Isabelle  
HOCHART, David JOURDON, Didier LAURENS, Antoine  
MALRAISON, Corinne MAVIEL, Joan MEGRET, Frédéric  
MONTEILLET, Jean-Philippe MOULIN, Léon THEBAULT-MAVIEL.

**Date de la convocation**

23/03/2026

**Date d'affichage**

26/03/2026

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Isabelle HOCHART

---

**Délibération n° 2026/04/040 – Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L332-13,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'autoriser M. le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique précité, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- d'autoriser M. le Maire à définir les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus, selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

*Acte rendu exécutoire,  
Après transmission par voie dématérialisée  
En Préfecture le :  
Publication le :  
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL